



Préavis municipal N° 05/2014

**relatif aux travaux d'entretien des éléments extérieurs et
réfection du bâtiment communal dit « grande école »
Parcelle N° 67**



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le bâtiment dit de la « grande école » subit au même titre que les autres parties du bâtiment sur la parcelle n° 67 des détériorations des éléments constitutifs de l'enveloppe du bâtiment.

Un mandat d'étude a été confié au bureau d'architecte Arni & Dominguez Sàrl afin de faire un état des lieux et déterminer les coûts de remise en état.

Les travaux se portent sur la réfection de la toiture notamment la ferblanterie et la couverture et la réfection des volets.

Les coûts ont été déterminés par un appel d'offre établi auprès de trois entreprises au minimum et peuvent être détaillés de la manière suivante :

| | | |
|-----|-----------|--------------------------------|
| CHF | 5'000.00 | Démontage, démolition |
| CHF | 7'000.00 | Echafaudage |
| CHF | 9'000.00 | Maçonnerie |
| CHF | 24'000.00 | Ferblanterie-couverture |
| CHF | 24'000.00 | Plâtrerie-peinture |
| CHF | 14'000.00 | Installation électrique |
| CHF | 5'000.00 | Installation sanitaire |
| CHF | 18'500.00 | Revêtement de sol et nettoyage |
| CHF | 15'000.00 | Divers et imprévus |
| CHF | 18'500.00 | Honoraires |

Soit un total de CHF 140'000.- TTC qui couvrirait l'entier de la réfection de l'enveloppe extérieure ainsi que les études y relatives.

En parallèle des travaux extérieurs, la municipalité souhaiterait transformé la salle de la « grande école » en un secrétariat opérationnel pour la commune d'Allaman. A cet effet, un rafraichissement des installations techniques ainsi que des revêtements extérieurs est nécessaire.

Conclusion

Au vu de ce qui précède nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal N° 05/2014
- Entendu le/s rapports de la/des commissions chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

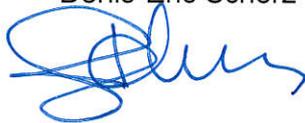
Décide

1. d'accorder un crédit de **CHF 140'000.-** TTC, montant financé par les liquidités courantes de la commune et amorti par prélèvement dans la réserve pour travaux futurs, échelonné sur 30 ans.

Préavis adopté en séance de municipalité du 28 avril 2014

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Denis-Eric Scherz



La Secrétaire
Evelyne Vogel

